



Pôle d'Equilibre Territorial Rural

**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2024**

A 18h00 à la salle du BATAC, ZA Lafourcade, à Gimont

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril, à 18h00 à la salle du BATAC, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Thierry CAMBOURNAC, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Jean-Jacques SANGANSAN, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE.

Etaient présents (suppléants votants) :

Jacques ALFENORE, Alain SCUDELLARO, Marylin VIDAL.

Procuration :

Hervé LEFEBVRE donne procuration à Sandie MAGNOAC.

Délégués en exercice : 17

Délégués votants : 14

Quorum : 9

Procuration : 1

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Gaëtan LONGO est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Validation du procès-verbal de la séance du 20 février 2024

Délibérations :

1. Vote du compte administratif 2023

2. Vote du compte de gestion 2023
3. Affectation des résultats de l'exercice 2023 au BP 2024
4. Vote du budget primitif 2024
5. Demande de financement Ingénierie Région 2024
6. Validation contrat Bourg Centre de Gimont
7. Validation contrat Bourg Centre de Mauvezin
8. Désignation des représentants à l'Assemblée des Territoires
9. Adhésion au pôle Bien Vivre au Travail du CDG 32

QUESTIONS DIVERSES

Validation du procès-verbal de la séance du 20 février 2024

Le procès-verbal du dernier Conseil Syndical du 20 février 2024 est soumis à l'approbation des conseillers syndicaux.

Le Président demande si le document appelle d'éventuelles observations et/ou modifications. Aucune observation n'est formulée.

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

D2024_04_08	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
--------------------	--

Le président rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, il convient de désigner un membre de l'assemblée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
Présente les résultats comptables de l'exercice.

Monsieur Gérard ARIES a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Les membres du Conseil Syndical examine le compte administratif 2023 qui s'établit comme suit :

Présentation des résultats budgétaires de l'exercice 2023 (page 17 du compte de gestion)

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	168 718.00	802 784.19	971 502.19
Titres de recettes émis	116 904.89	532 189.34	649 094.23
DEPENSES			
Prévisions budgétaires totales	168 718.00	802 784.19	971 502.19
Mandats émis	33 162.05	618 172.08	651 334.13

RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent 83 742.84	Déficit - 85 982.74	Déficit -2 239.90

Présentation des résultats de clôture de l'exercice 2023 (page 18 du compte de gestion)

	Résultat clôture 2022	Résultat budgétaire 2023	Résultat clôture 2023
INVESTISSEMENT	-46 549.92	83 742.84	37 192.92
FONCTIONNEMENT	241 701.14	-85 982.74	155 718.40
TOTAL	195 151.22	-2 239.90	192 911.32

LE CONSEIL SYNDICAL

L'exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité moins la voix de M. Ronny GUARDIA MAZZOLENI,

- de voter le compte administratif 2023 du PETR Pays Portes de Gascogne et d'arrêter les comptes tels que présentés ci-dessus.

D2024_04_09 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Le président rappelle que le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée.

Il est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante, qui peut ainsi constater la stricte concordance des résultats budgétaires de celui-ci avec le compte administratif.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 032014

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC AUCH

ETABLISSEMENT : POLMET-PETR PAYS PORTES GASCOG
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13600 - POLMET-PETR PAYS PORTES GASCOG

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-46 549,92		83 742,84		37 192,92
Fonctionnement	241 701,14		-85 982,74		155 718,40
TOTAL I	195 151,22		-2 239,90		192 911,32
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	195 151,22		-2 239,90		192 911,32

Après avoir examiné :

- le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,

- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titre de recettes, de mandats,

Le compte de gestion dressé par la trésorière, Madame Sylvie ALABRO, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- **de déclarer** que le compte de gestion 2023 dressé par la trésorière pour le budget du PETR Pays Portes de Gascogne est certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part,
- **de voter** le compte de gestion 2023,
- **d'autoriser** le Président à signer le compte de gestion 2023.

D2024_04_10	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 AU BP 2024
--------------------	--

Le Conseil Syndical, après avoir approuvé le compte administratif 2023, dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de	85 982.74
- Un excédent reporté de	241 701.14
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	155 718.40
- Un excédent d'investissement de	37 192.92
- Un excédent des restes à réaliser de	43 349.00
Soit un excédent de financement de	80 541.92

LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité

-d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 :	Excédent	155 718.40
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)		0.00

Résultat reporté en fonctionnement (002)	Excédent	155 718.40
Résultat d'investissement reporté (001)	Excédent	37 192.92

D2024_04_11	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
--------------------	-------------------------------------

Le président rappelle que conformément au règlement budgétaire et financier adopté par le PETR, le Conseil Syndical a adopté la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5% sur les 2 sections.

La présentation de ce budget primitif fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Syndical du 20 février 2024 et qui a fixé les grands axes budgétaires pour 2024.

Le budget primitif du PETR Pays Portes de Gascogne, qui est soumis à l'approbation du Conseil Syndical est équilibré comme suit :

Section de fonctionnement 684 857.90 € (en 2023 : 802 784.19 €)

Section d'investissement 168 611.58 € (en 2023 : 168 718 €)

BP 2024 – vue d'ensemble pour le fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	214 489.79	70	Produits de services, domaine et vente	8 250.00
012	Charges de personnel	373 814.00	74	Dotations et participations	500 001.50
65	Autres charges de gestion courante	29 046.00	75	Autres produits de gestion courante	5.00
66	Charges financières	8 000.00	002	Excédent de fonctionnement reporté	155 718.40
TOTAL DEPENSES REELLES		625 349.79	TOTAL DES RECETTES REELLES		663 974.90
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (dotations aux amortissements)		59 508.11	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE (Subventions d'investissement transférées au compte de résultat)		20 883.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		684 857.90	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		684 857.90

BP 2024 – vue d'ensemble pour l'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	Déficit d'investissement reporté	0.00	001	Excédent d'investissement reporté	37 192.92
20	Immobilisations incorporelles (reste à réaliser)	7 000.00	10	Dotation FCTVA	21 561.55
21	Immobilisations corporelles	140 728.58	13	Subventions (reste à réaliser)	50 349.00
TOTAL DEPENSES REELLES		147 728.58	TOTAL DES RECETTES REELLES		109 103.47
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (dotations aux amortissements)		20 883.00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE (Subventions d'investissement transférées au compte de résultat)		59 508.11
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		168 611.58	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		168 611.58

**LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE à l'unanimité,

- **de voter** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024, telles que présentées ci-dessus,
- **de voter** les crédits par nature,
- **d'autoriser** le Président de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles, taux maximal autorisé,
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

D2024_04_12	DEMANDE DE FINANCEMENT INGENIERIE REGION 2024
--------------------	--

Le président rappelle que chaque année le PETR sollicite la Région Occitanie dans le cadre de l'ingénierie, assistance technique. La demande de financement 2024 permettra de financer 1,7 ETP.

Nom du poste et statut de l'agent de développement	Mission relevant de la présente demande	Temps de travail consacré
Direction	Animation et secrétariat du Contrat Territorial Occitanie, des Bourgs Centres, gestion et animation de la maquette pré-opérationnelle 2024 entre le CTO et le CRTE, garant de l'articulation entre le CTO et les programmes européens territorialisés (ATI FEDER, Leader), mise en œuvre de la DIE, réunion de la Conférence des Maires, animation du Conseil de développement, Aide au montage de projets des collectivités locales ne disposant pas de l'ingénierie nécessaire	70%
Cheffe de projet culturel	Gestion et animation du projet des itinéraires artistiques, Aide au montage des porteurs de projets (publics, privés...) sur la thématique culture.	50%
Marketing territorial	Valorisation des itinérances culturelles (20 œuvres itinéraires artistiques & circuits vélos en lien avec les œuvres) Animation territoriale du projet VDP (Vélo de Pays) Gestion de la marque VDP.	50%
1.70 ETP		

Le coût de l'opération est estimé à 80 110 € avec un plan de financement prévu comme suit :

REGION	55 000 €	69 %
Etat (fonds vert)	5 538 €	7%
Autofinancement	19 572 €	24 %

LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,

- **d'approuver** le plan de financement pour l'ingénierie, assistance technique 2024 présenté ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président à faire la demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour un montant de 55 000 €,
- **d'autoriser** le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout document afférent aux points délibérés ci-dessus.

Le président rappelle que la Région Occitanie a décidé d'accompagner le développement des Bourgs-Centres dans leur rôle de polarité et de solidarité territoriale avec un nouvel outil s'intégrant au Contrat Territorial Occitanie, le dispositif Bourg-Centre.

Signataire du CTO de la Région Occitanie, le PETR Pays Portes de Gascogne est signataire des contrats bourg centre élaborés par les communes de son territoire.

A ce titre, le Conseil syndical doit se positionner sur l'avenant au contrat bourg centre de la commune de Gimont, dont les enjeux sont les suivants :

Axe 1 –Renforcer le rôle de Gimont au sein du bassin de vie

Axe 2 –S'appuyer sur une bastide revitalisée et « désenclavée »

Axe 3– Une image de bourg-centre dynamique à consolider auprès des habitants

Axe 4–S'engager dans une démarche de sobriété énergétique et de transition écologique

CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **d'approuver** le contrat bourg centre de la commune de Gimont afin de l'intégrer au dispositif Bourg-Centre de la Région Occitanie.

- **d'autoriser** le Président à signer le contrat et les documents relatifs à sa mise en œuvre.

Le président rappelle que la Région Occitanie a décidé d'accompagner le développement des Bourgs-Centres dans leur rôle de polarité et de solidarité territoriale avec un nouvel outil s'intégrant au Contrat Territorial Occitanie, le dispositif Bourg-Centre.

Signataire du CTO de la Région Occitanie, le PETR Pays Portes de Gascogne est signataire des contrats bourg centre élaborés par les communes de son territoire.

A ce titre, le Conseil syndical doit se positionner sur l'avenant au contrat bourg centre de la commune de Mauvezin, dont les enjeux sont les suivants :

Axe 1 –Favoriser une offre d'équipement commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire

Axe 2 – Aller vers une offre de logements attractive, diversifiée et adaptée au besoin en centre bourg

Axe 3– Valoriser l'identité des paysages urbains et naturels

Axe 4– Développer la mobilité en cœur de village vers les bourgs et depuis les bourgs

CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **d'approuver** le contrat bourg centre de la commune de Mauvezin afin de l'intégrer au dispositif Bourg-Centre de la Région Occitanie.

- **d'autoriser** le Président à signer le contrat et les documents relatifs à sa mise en œuvre.

D2024_04_15	DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE DES TERRITOIRES
--------------------	--

Le président rappelle que le Conseil Régional Occitanie a mis en place en 2016 une Assemblée des Territoires afin que les territoires de projets (Pays, PETR, GAL, PNR, Communauté d'Agglomération et Métropole) soient au cœur de l'action publique et de l'identité régionale.

Cette assemblée a été renouvelée en 2023. Elle est constituée de membres élus et non élus, ne siégeant pas au Conseil Régional, et respecte la parité femme-homme ainsi que l'équité territoriale.

Par délibération du 8 mars 2023, le PETR a désigné :

-Jacques SERIN (élu)

-Pascale TERRASSON (élue)

-Didier BARDY (membre non élu du Conseil de développement)

-Stéphane ROBERT (membre non élu du Conseil de développement)

Considérant que Monsieur Jacques SERIN souhaite démissionner et que la désignation des membres du privé ne correspond pas à la demande du Conseil Régional Occitanie (parité homme femme non respectée),

Il convient de proposer de nouveaux candidats pour siéger à l'Assemblée des territoires et de délibérer pour valider leur désignation : un homme pour remplacer Jacques SERIN, un homme et une femme pour le collège privé.

Les candidats pour le collège des élus sont :

Pascale TERRASSON et Ronny GUARDIA MAZZOLENI

Les candidats pour le collège privé (membres du Conseil de Développement) sont : Stéphane ROBERT et Cécile LUCAS.

CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **de désigner** en tant qu'élus pour siéger à l'Assemblée des Territoires de la Région Occitanie :

- Pascale TERRASSON
- Ronny GUARDIA MAZZOLENI

- **de désigner** en tant que non élus, membres du Conseil de Développement, pour siéger à l'Assemblée des Territoires de la Région Occitanie :

- Cécile LUCAS
- Stéphane ROBERT

Le Président informe les membres du conseil syndical que suite à une révision de la tarification des missions facultatives exercées par le pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion, il est nécessaire de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion du PETR à ce pôle.

Désormais, le CDG propose une tarification unique et forfaitaire de 100 € par agent par an, pour les affiliés à titre obligatoire, leur permettant l'accès à l'ensemble des missions du pôle BVT (santé au travail, prévention des risques professionnels, maintien dans l'emploi, inspection, ergonomie). Les modalités de fonctionnement et de contact du pôle sont inchangées, elles sont détaillées dans la convention.

Il est ainsi proposé aux membres de l'assemblée délibérante de renouveler son adhésion au pôle Bien Vivre au Travail, d'adopter les termes de la convention proposée et d'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment à signer la convention d'adhésion.

**LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité**

- **de renouveler** l'adhésion du PETR Pays Portes de Gascogne au pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion,
- **d'adopter** les termes de la convention définissant les modalités d'adhésion et les conditions de réalisation des différentes missions réalisées par le pôle,
- **d'autoriser** le Président à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment à signer la convention d'adhésion.

Les élus du PETR demandent de consulter le Centre de Gestion afin de revoir à la baisse la cotisation fixée à 100 € par agent.

QUESTIONS DIVERSES

- **Priorisation FEDER OS 5**

Dans le cadre de l'approche Territoriale Intégrée FEDER OS 5, le PETR a accompagné cinq projets pour lesquels un pré dépôt de demande d'aide a été fait.

La Région a informé les territoires qu'une première phase de sélection se déroulerait au premier semestre 2024, et concernerait les projets pré déposés avant le 31 mars 2024.

Entre avril et mai, la Région va procéder à des arbitrages en interne puisque le montant sollicité à l'échelle de la Région dépasse les enveloppes disponibles.

Les projets ensuite validés par la Région seront accompagnés par des instructeurs pour les dépôts de demande d'aide puis soumis à pré-sélection par un comité de pilotage territorial.

Dossiers pré-déposés au FEDER OS 5 :

Réhabilitation du bâtiment existant (internat) en plateau technique dédié aux formations des services à la personne - MFR de Cologne - Eligible au titre de l'action 5 - moderniser et créer des centres de formation.

Montant opération : 485 348€ TTC

Montant FEDER sollicité : 291 209€ (60%)

Construction d'une Microfolie à Sarrant – Commune de Sarrant: Eligible au titre de l'action 1 - améliorer le cadre de vie des habitants.
Montant opération : 459 000€ HT
Montant FEDER sollicité : 101 950€ (22%)

Création d'une salle de spectacle et d'exposition dans l'ancienne Eglise de Rouède à La Romieu – Association On Va Vers Le Beau – Eligible au titre de l'action 4 - accompagner les équipements culturels, touristiques et de loisirs
Montant Opération : 300 000€ HT
Montant FEDER Sollicité : 168 000€ (56%)

Construction d'un Musée Paysan et géants du Miocène – Commune de Simorre - éligible au titre de l'action 4 - accompagner les équipements culturels, touristiques et de loisirs
Montant Opération : 884 262€ HT
Montant FEDER Sollicité : 176 852,41€ (20%)

Pôle Médical d'Aubiet - Commune d'Aubiet

Le projet n'est à la date du 31/03/2024 pas encore labellisé ARS donc pas éligible au titre de l'action 2 : lutter contre la désertification médicale

⇒ Proposition de la Région : report pour une deuxième phase de sélection

Restructuration et mise aux normes des locaux de l'ALSH de la commune de Samatan – CC Savès:

Le projet serait inéligible au titre du FEDER OS 5 : seuls les espaces dédiés aux ALSH sont éligibles. Ce projet comporte des espaces mutualisés avec des espaces non éligibles (ALAE), le taux d'utilisation par des publics non concernés par la mesure est trop important (élèves de Samatan, commune considérée comme urbaine notamment).

⇒ Proposition de la région : déposer une demande au titre du FEDER OS 2 pour le financement des énergies renouvelables (géothermie) si l'ADEME ne finance pas déjà à 80%

Les élus du PETR souhaitent soutenir l'ensemble des projets du territoire, excepté celui de la commune d'Aubiet reporté par la Région.

- Création d'un outil de promotion des Itinéraires Artistiques

Dans le cadre d'une convention TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) signée en 2017, un financement a été attribué par la suite en 2020 pour la création d'itinérance douce sur tout le territoire du Pays.

Ce financement a permis d'acquérir la flotte de vélos à assistance électrique, l'acquisition et mise en place de panneaux de signalétique routière pour les œuvres art et environnement et la création d'un outil de promotion des itinéraires artistiques et de création de parcours.

Cet outil numérique dédié aux œuvres des Itinéraires Artistiques, permet soit :

- D'utiliser les 4 circuits créés pour relier les œuvres entre elles
- De créer son propre parcours à l'aide de points reliés entre eux (les points nœuds). Ces parcours passent par des routes secondaires et sont validées par le Comité départemental de cyclotourisme.

A notre connaissance, il n'existe pas de tel système de création de parcours, sauf dans le Nord de la France, qui s'est inspirée des expériences des Pays-Bas et de la Belgique.

Le site internet se nomme : itinerairesartistiques-gers.com

Il est actuellement en ligne et une promotion de ce site est prévue pour le début de la saison estivale 2024.

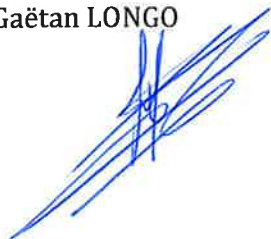
Ce projet sera présenté en détail à la commission culture, le 25 avril 2024.

Les élus du PETR valident la création de cet outil de promotion des Itinéraires Artistiques.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant évoquée, le Président remercie l'assemblée et clôture la séance à 19h30.

SIGNATURES

Le secrétaire de séance,
Gaëtan LONGO



**PAYS
PORTES DE
GASCOGNE**
85 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX

PÔLE
D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL
ET RURAL

05 62 07 07 10

Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI

